



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

archéologie

Question écrite n° 111072

Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le repérage par vue aérienne de certains sites archéologiques. En effet, à la suite d'une récente expérimentation en Grande-Bretagne et aux États-Unis, les services archéologiques de ces pays ont décidé de mener des recherches photographiques systématiques, par prises de vues aériennes des sols concernés. Par ces prises de vues, il est ainsi, possible de distinguer des reliefs et de variations de sol invisibles au sol. La distinction par ce moyen des divers sols permet ensuite un travail plus efficace des archéologues. Il lui demande s'il compte utiliser cette méthode pour les recherches en France.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la pratique des prises de vues aériennes mise en oeuvre en Grande-Bretagne et aux États-Unis pour la détection des sites archéologiques, et sur la possibilité de s'inspirer de ce modèle en France. Le ministre a le plaisir d'informer l'honorable parlementaire des résultats éminents déjà obtenus dans ce domaine par des archéologues français depuis les années 1950. En effet, si les Britanniques ont bien expérimenté les premiers cette méthode, elle fut rapidement appliquée par les archéologues français, tout spécialement dans les régions du nord de la France. De 1955 à 1965, de nombreuses campagnes de prospection aérienne furent réalisées. Des personnalités comme Roger Agache et Raymond Chevalier y acquièrent maîtrise et notoriété, sans oublier d'autres photographes comme Daniel Jalmain, Pierre Parruzot, René Diehl, Bernard Édeine, Bernard Lambot. Des cours de photo-interprétation aérienne furent dispensés par Raymond Chevalier. Plus récemment, les recherches françaises ont porté sur l'interprétation d'anomalies géologiques ou phytologiques, et les techniques de redressement de l'image se sont perfectionnées au service de l'analyse spatiale historique, culturelle et environnementale, couplée aux systèmes d'information géographique. Le recours « à la photographie aérienne et à ses méthodes d'interprétation les plus récentes » a fait l'objet de recommandations du Conseil national de la recherche archéologique depuis 1994. Enfin, le site internet du ministère de la culture et de la communication <http://www.culture.gouv.fr>, permet de consulter les photos aériennes des régions Picardie et Poitou-Charentes notamment, et offre, sous la forme d'une exposition virtuelle, un panorama de « L'Archéologie aérienne dans la France du Nord ». L'honorable parlementaire peut également acquérir le DVD « Empreintes du passé : introduction à l'archéologie aérienne. » réalisé par Roger Agache et Jean-Claude Blanchet (Amiens, 2006, éditions du CRDP).

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111072

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12316

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2879